



NOTRE MAGASIN S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE D'ENGAGEMENT,
ÉLABORÉE PAR LES ORGANISMES PROFESSIONNELS



PRODA.F.
Syndicat professionnel des vendeurs
et services de l'animal d'extérieur

PROM'ANIMAL
AVEC UN ANIMAL LA VIE EST PLUS BELLE

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

• Le magasin propose uniquement des animaux autorisés en conformité avec les réglementations relatives au respect de la **protection animale**.
(code rural, code de l'environnement, règlements européen et international).

SPS
Le magasin est membre du programme SPS (Système de Protection des Spécies).
Les animaux sont élevés dans de bonnes conditions de bien-être.
Le magasin est engagé à promouvoir toute mesure favorisant le bien-être des animaux.

IMM
Les animaux proviennent d'établissements rigoureusement sélectionnés et soumis au contrôle des services vétérinaires. Ils ont voyagé dans des conditions optimales de transport et sont accompagnés par le personnel du magasin.
La bonne santé des animaux proposés à la vente est assurée par un **personnel qualifié** et le magasin est suivi par un **vétérinaire diplômé d'État**.

• Le magasin s'engage à promouvoir toute mesure favorisant le bien-être des animaux.

2017

2019

Cachet du magasin

Signature du directeur

